



PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DES
LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement

ARRETE N° 3735 DU 27 DEC. 2005

Portant approbation du document d'objectifs du
Site Natura 2000 n° FR2100247
« Pelouses et fruticées de la région de Joinville »
N° Régional 2

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.414-8 et suivants relatifs aux documents d'objectifs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2002 portant création du Comité de Pilotage du site Natura 2000 «Pelouses et fruticées de la région de Joinville» ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 18 octobre 2005 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100247 (n° régional 2) «Pelouses et fruticées de la région de Joinville» est approuvé.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.414-11 du Code de l'Environnement, ce document est tenu à la disposition du public en Mairie des communes d'AUTIGNY-LE-GRAND, DONJEUX, FRONVILLE, MUSSEY-SUR-MARNE, POISSONS, ROUVROY-SUR-MARNE, RUPT, SAINT-URBAIN-MACONCOURT, THONNANCE-LES-JOINVILLE.

Ce document est également consultable à la Direction Régionale de l'Environnement de Champagne-Ardenne et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne.

Article 3 : M le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, M. le Sous-préfet de Saint-Dizier, M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne, MM. les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du Comité de Pilotage et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **27 DEC. 2005**

*Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture*


Thierry DEVIMEUX